

NOTICE DE MONTAGE ET D 'UTILISATION

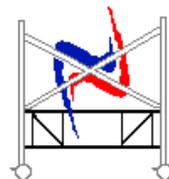
ECHAFAUDAGE ROULANT PLIANT ALUMINIUM **PROPLI**

Conforme au décret 2004-924



Longueur : 1,60 m
Largeur échelle : 0,70 m

Une conception **ULTRALU**



CONSIGNES D'UTILISATION

Le montage et l'utilisation de l'échafaudage ne peuvent être faits que par des personnes familiarisées avec les présentes instructions de montage et d'utilisation. Il est indispensable de suivre strictement ces instructions.

Le montage et démontage doivent être faits de préférence par 2 monteurs correctement équipés.

ZONE DE TRAVAIL :

- Ne pas s'approcher de conducteurs nus sous tension
- Les échafaudages ne peuvent pas être en contact avec des liquides et gaz agressifs
- Interdire l'accès de l'échafaudage au public
- Baliser la zone d'implantation de l'échafaudage en cas de circulation de véhicules ou d'engins
- Lorsque l'échafaudage roulant reste sans surveillance il est conseillé de l'ancrer

CONTRÔLES A EFFECTUER AVANT UTILISATION :

- Vérifier que l'échafaudage est monté correctement et complètement selon les instructions ULTRALU.
- Vérifier que l'échafaudage roulant est monté verticalement (tolérance : 1 %), sinon le régler.
- Avant utilisation de l'échafaudage toutes les pièces qui le composent - particulièrement les croisillons, garde corps, longerons, jambes de force et plateaux - sont à examiner afin de garantir un montage et un verrouillage correct.
- L'accès à l'échafaudage ne peut se faire qu'après contrôle, toutes les précautions nécessaires contre un déplacement accidentel de l'échafaudage doivent être prises, comme par exemple les vérifications du blocage des roues, du positionnement des stabilisateurs, ceci est également valable pendant le montage.
- Lors des travaux en position normale les stabilisateurs doivent être correctement en appui. Lors des travaux en façade où les stabilisateurs ne sont pas en appui, l'échafaudage doit être ancré au mur.
- Vérifier que des modifications de l'environnement n'influencent pas l'utilisation en sécurité de l'échafaudage.
- Respecter les charges admissibles sur les plateaux et la structure.
- Les forces horizontales ne doivent pas dépasser 30 kg.
- Vent limite avec stabilisateurs = 45 Km/h (force 6 sur l'échelle de Beaufort) au delà, amarrer l'échafaudage.

VERIFICATIONS :

- Vérifier les pièces avant chaque montage et particulièrement :
 - les bandages et les freins des roues
 - les colliers de fixation des stabilisateurs
 - les crochets des plateaux
 - les dispositifs de sécurité
- Il faudra tenir en considération les charges horizontales pour les cas indiqués ci dessous qui pourraient entraîner le renversement de l'échafaudage.
 - En cas de travaux à des constructions avoisinantes effectués à partir d'échafaudages roulants
 - En cas de charges additionnelles de vent (par exemple : effet de tunnel des bâtiments non couverts ou aux coins des bâtiments)

CONSIGNES DE SECURITE

IL EST INTERDIT :

- D'utiliser une potence.
- De bâcher un échafaudage roulant même partiellement.
- D'utiliser des composants autres que ceux indiqués dans la nomenclature.
- D'établir un pont entre un bâtiment et un échafaudage ou entre 2 échafaudages.
- D'accéder au plateau par l'extérieur de l'échafaudage.
- De sauter sur les planchers.
- D'utiliser un échafaudage qui n'a pas été monté selon les instructions de la notice ULTRALU.
- De se pencher par dessus le garde corps.
- De se servir d'un échafaudage roulant de tour escalier pour accéder de celle-ci à une autre construction.
- D'augmenter la hauteur du plateau de travail moyennant des échelles, des caisses ou autres ustensiles
- De mettre ou d'utiliser des dispositifs de levage

Les travaux ne sont permis que sur le plateau de travail. Il est interdit de charger ou de travailler à la fois sur plusieurs plateaux.

La conformité du montage doit être vérifiée par le responsable de la sécurité sur le chantier nommé par le chef d'entreprise

Les vérifications porteront sur :

- les appuis
- le montage
- l'environnement.



CONSIGNES DE DEPLACEMENT

- Les roulants ne doivent être déplacés que manuellement et sur un sol solide, de niveau, et sans obstacle au sol ou aérien. La vitesse normale de marche d'un homme ne doit pas être dépassée pendant le déplacement.
- Il est interdit de déplacer l'échafaudage lorsque du personnel se trouve sur celui-ci.
- Avant le déplacement, les pièces non fixes telles que outils, etc..., doivent être enlevées.
- L'échafaudage ne peut être déplacé que dans le sens de la longueur et jamais en diagonal.
- La pente maxi au sol ne doit pas excéder 3 %.
- Ne jamais tracter un échafaudage roulant avec un véhicule moteur.
- Ne pas déplacer l'échafaudage roulant avec un vent supérieur à 45 Km/h (12m/s).
- Conserver les stabilisateurs fixés sur l'échafaudage roulant pendant le déplacement (avec un minimum de jeu entre le sol et le sabot).
- Le sol sur lequel l'échafaudage roulant se déplace doit être capable de supporter les descentes de charge.
- Pour les terrains meubles prévoir un chemin de roulement.
- Il est interdit de déplacer un échafaudage roulant lorsque du personnel ou du matériel se trouve sur celui-ci.
- L'échafaudage ne peut être soulevé ni à la grue ni par un pont roulant.

VERIFICATIONS ET STOCKAGE

- Est à changer toute pièce ayant subi :
 - des fissures
 - des perçages
 - une déformation permanente
 - ou tout autre défaut

- Après utilisation les composants doivent être nettoyés (nettoyeur haute pression).
- Examiner toutes pièces telles que 1/2 coquilles crochets visseries etc... Les pièces endommagées doivent être systématiquement changées .
- Le stockage et le transport doivent être faits dans de bonnes conditions :
 - Ne pas jeter les éléments.
 - Ne pas charger par dessus avec du matériel étranger .
 - Ne pas mettre en contact avec un environnement tel que terre et autres influences agressives
 - Bien les stocker à plat.

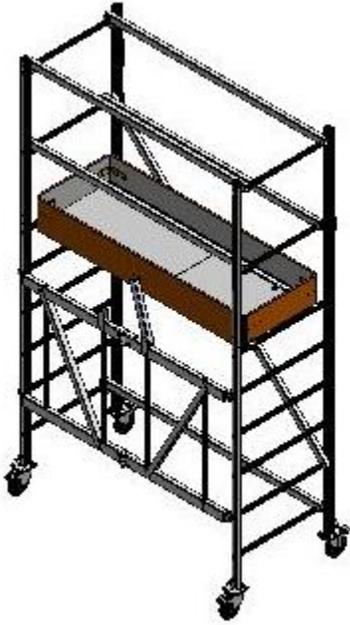
- Article 139 du décret du 8 janvier 1965 : Un examen est à prévoir tous les 3 mois. Le résultat doit être consigné dans le registre de sécurité.

CARACTERISTIQUES

Accès au plateau de travail :	Par l'intérieur de la structure avec plateau intermédiaire maxi tous les 3 m
Charge admissible :	200 kg
Limite maxi au vent :	45 km/h

Hauteur	de plateau maxi :	4.65 m	
	de travail :	6.65 m	
Roues :		Ø 125 à frein	
Dimensions hors tout :	Base stabilisateurs repliés	Longueur	
		Largeur embase	
	Stabilisateurs déployés	Longueur	
		Largeur	

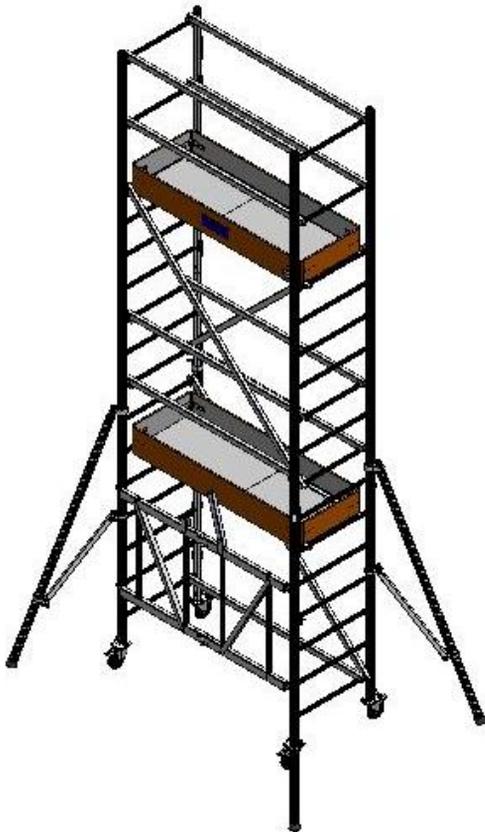
**Vue éclatée
PROPLI**



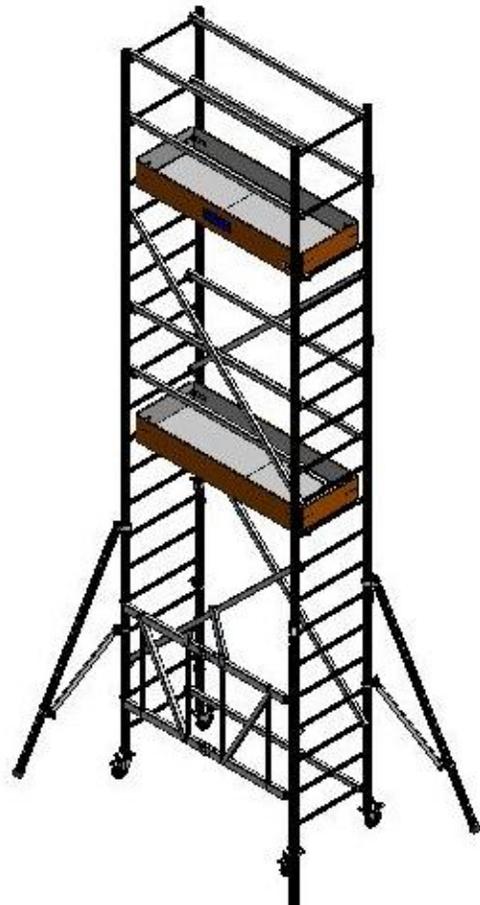
POP 216 P



POP 316 P



POP 416 P



POP 516 P

PROPLI

	Longueur		Longueur	Largeur	TARIF HT	Kg	Echelle 1 m	Echelle 2 m	Echelle de base 1,50 m PROPLI	Contreventement pliant 1,60 m	Garde fou 1,60m EP	Croisillon 1,60m	Plateau 1,60 m sans plinthe	Jeu de 4 plinthes	Stabilisateur 2 m	Garde-corps latéral	Roues diamètre 125mm sur platine	
	1,60 m	0,70 m																
POP 206 SP	2,65 m	0,65 m	31															
POP 216 SP	3,65 m	1,65 m	42															
POP 216 P	3,65 m	1,65 m	49															
POP 316 P	4,65 m	2,65 m	68															
POP 416 P	5,65 m	3,65 m	95															
POP 516 P	6,65 m	4,65 m	102															
Prix unit. (€)																		
Poids (Kg)			3,30	6,00	4,66	6,60	1,00	1,40	8,40	6,60	2,90	2,20	1,70					

INSTRUCTIONS DE MONTAGE ET D 'UTILISATION



• *Le montage, le démontage et l 'utilisation des échafaudages roulants ne peuvent être faits que par des personnes formées aux instructions de montage et d 'utilisation.*

• *Les éléments endommagés, défectueux ou de marques différentes ne doivent jamais être utilisés.*

• *Lors du montage, il faut prévoir des planchers de montage tous les 3 m. Ces derniers doivent être démontés une fois le montage terminé. La surface de ces planchers doit couvrir la largeur de l 'échafaudage. En cas d utilisation de plateaux d 'échafaudage, les dimensions minimum doivent être : épaisseur 4 cm, largeur 28 cm, longueur 2 m.*

MONTAGE DE LA BASE



Déplier la base EZ 150 PR et CVZ 160 P,
Basculer le système de verrouillage (fig. 1)

Fixer le GF 160 E sur le 1^{er} barreau
de l 'échelle EZ 150 PR (fig. 3).
Bien verrouiller la bascule.

MISE A NIVEAU



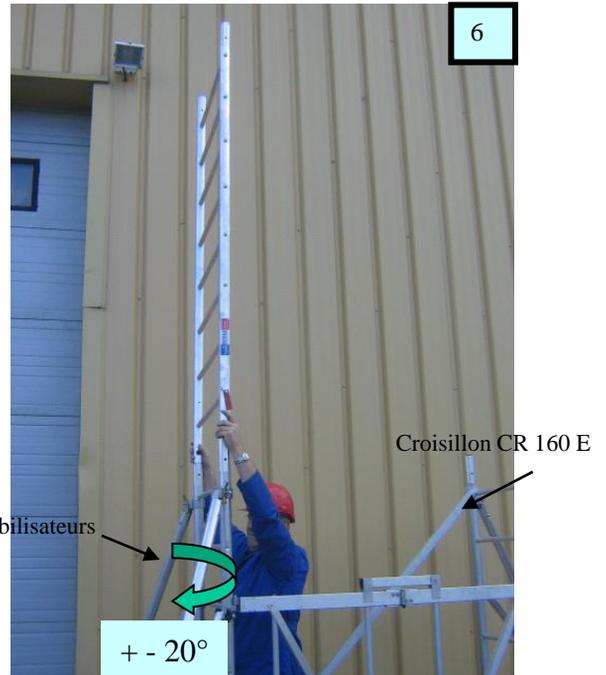
• *L 'opérateur doit s'assurer que l 'échafaudage est monté sur un support stable , capable de supporter le poids de la structure chargée et qu 'il est bien monté verticalement*

• *Les pieds réglables servent uniquement aux rattrapages des faux niveaux*

• Régler l 'échafaudage de niveau
à l 'aide des pieds réglables (fig. 4). Réglage
limité à 60 mm.



MONTAGE



Verrouiller les roues (fig 5.)

Mettre en place les stabilisateurs, positionner les fixations sous un barreau. Mettre en place les 4 stabilisateurs en respectant un angle de + ou - 20°. Fixer le croisillon CR 160 E en verrouillant bien la bascule (fig. 6).

Desserrer la clé rouge

Emboîter une EZ 200 sur EZ 150 PR (fig. 6)

Resserrer la clé rouge modérément (fig. 7)

Mettre la 2ème échelle EZ 200 ou les 2 échelles EZ 100 du côté opposé.



Mettre en place le plateau et les plinthes. Mettre en place le plateau de façon à garder un minimum de 4 barreaux au-dessus du plateau afin de pouvoir mettre les garde corps réglementaires (fig. 8).

Verrouiller bien les crochets bascules.

9



Positionner les gardes fous GFZ160 E (fig.9)
Verrouiller bien le crochet bascule.

Desserrer la clé rouge
Emboîter les 2 échelles GCL sur EZ 200 (fig.10)
Resserrer la clé rouge modérément.

10



11



Fixation des croisillons CR 160 E(fig.11)

Emboîter la partie haute du croisillon dans le barreau, Enclencher le crochet en bas sur le barreau et verrouiller.

Mise en place du second plateau (trappes en quinconces).

Mettre en place le plateau de façon à garder les 2 barreaux du GCL au-dessus du plateau afin de pouvoir mettre le garde corps réglementaire (fig. 12). Verrouiller les crochets.



12



13

Passer dans la trappe et mettre en place les garde-corps GF 160 E sur le 1^{er} et 2^{ème} barreau du GCL au dessus du plateau (fig. 13). Puis les verrouiller.



14

Mettre en place les plinthes bois (fig.14).

POP 416



L'échafaudage peut être rehaussé jusqu'à une hauteur plateau de 4.65 m

Pour le montage des éléments de rehausse procéder dans l'ordre suivant :

- Échelles
- Croisillons
- Plateau
- Garde fous

GARANTIE

Nos échafaudages sont garantis 5 ans contre tout vice de fabrication, à partir de la date de facturation du fabricant. La garantie commence avec le jour de l'achat (date de facture).

Conditions de garantie :

La garantie de notre matériel se limite à l'échange pur et simple des pièces reconnues défectueuses en nos usines.

La garantie ne s'applique pas :

- aux détériorations dûes au mauvais montage ou au non respect de la présente notice
- aux matériels ayant subis des transformations, réparations ou modifications par des tiers
- aux pièces d'usure normal
- aux pièces qui ne sont pas d'origine

Attention :

ULTRALU décline toute responsabilité pour les échafaudages qui ne seront pas :

- montés et utilisés selon les prescriptions de ce manuel
- exclusivement constitués des pièces ULTRALU